



# Les 4 principes fondamentaux de la planification de sécurité technologique



Pour soutenir les survivantes de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT), il est essentiel de placer leurs besoins, leurs choix et leur sécurité au cœur de notre travail. Pour ce faire, le personnel antiviolence est encouragé à suivre les principes de base de la sécurité technologique, tels que définis par le [National Network to End Domestic Violence's Safety Net Project](#), afin de s'assurer que leur approche est à la fois centrée sur la survivante et tient compte des traumatismes.

Les quatre principes sont les suivants :



**1** La technologie n'est pas le problème. Le problème, c'est l'abus.

Il est important de comprendre que la technologie peut être utilisée à mauvais escient pour abuser d'une personne. Le problème n'est pas la technologie elle-même, mais la façon dont les gens choisissent de l'utiliser. Ce sont les comportements délibérés, violents et malsains qui constituent le véritable problème. La violence se produit lorsque quelqu'un utilise la technologie de manière préjudiciable et contrôlante. Ces comportements, tels que le contrôle, la menace ou le harcèlement, existent depuis longtemps. La technologie ne fait que donner aux auteurs de violence de nouveaux moyens. Le problème réside dans le comportement abusif et non dans l'outil utilisé.



## **2 Les survivantes ont droit à la technologie.**

Bien que la technologie puisse être utilisée à mauvais escient par les auteurs, elle peut également servir aux survivantes à renforcer et maintenir leur sécurité, réduire l'isolement et reprendre du pouvoir. Abandonner la technologie n'est pas la solution pour mettre fin à la VFGFT. Cela ne mettra pas fin aux abus, mais les déplacera vers une autre plateforme, un autre lieu ou une autre méthode. En fait, restreindre la technologie peut couper des moyens de survie cruciaux et des outils de réduction des méfaits pour les survivantes, tels que l'accès aux services d'urgence ou une façon de rester en contact avec leurs communautés. Il peut également être plus difficile pour les survivantes de trouver un logement, un emploi ou d'autres ressources. La technologie occupe une place importante dans nos vies aujourd'hui. Nous devons donc encourager des utilisations plus sécuritaires qui respectent l'autonomie et la dignité plutôt que d'en interdire l'accès.



## **3 Les partenaires violents doivent être tenus responsables.**

La VFGFT est le fait d'un partenaire violent, qui doit être tenu responsable de ses actes. L'utilisation abusive des technologies, comme l'envoi de messages de menace ou les appels téléphoniques de harcèlement, est illégale. Les lois prévoient des recours pour lutter contre ce comportement, et les réponses à la VFGFT devraient se concentrer sur la restriction de l'accès de l'auteur à la technologie, et non sur les survivantes. Les survivantes ont le droit d'utiliser la technologie en toute sécurité, et le personnel de soutien peut les aider à explorer les mesures

de protection tout en veillant à ce que la responsabilité reste celle de la personne qui a causé le préjudice.



#### **4 Examiner la VFGFT dans une optique intersectionnelle.**

La technologie est profondément liée à notre vie quotidienne et à notre société. Les dynamiques de pouvoir qui existent dans le monde se retrouvent également dans les espaces numériques, où la technologie peut servir à renforcer la violence et l'inégalité. L'expérience d'une survivante en matière de technologie et de VFGFT est façonnée par son identité, notamment par des facteurs tels que la race, l'âge, le lieu de résidence, l'orientation sexuelle, la classe sociale, la citoyenneté et l'expérience de la colonisation. C'est pourquoi la VFGFT doit être comprise et traitée dans une optique intersectionnelle qui reconnaît ces impacts qui se chevauchent<sup>1</sup>.

L'intégration de ces principes fondamentaux de sécurité technologique dans notre travail garantit que nos réponses à la VFGFT sont centrées sur les survivantes, tiennent compte des traumatismes et sont ancrées dans la responsabilisation. En reconnaissant que la technologie elle-même n'est pas le problème, en affirmant le droit des survivantes à la technologie, en tenant les partenaires violents responsables et en appliquant une optique intersectionnelle, nous pouvons soutenir les survivantes de manière à prioriser leur sécurité, leur dignité et leur autonomie. Le personnel antiviolence joue un rôle crucial en plaidant pour des espaces numériques plus sécuritaires et en donnant aux survivantes les moyens d'améliorer leur bien-être et leur sécurité.

## Ressources suggérées

- [Qu'est-ce que la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie?](#)

---

<sup>1</sup> Cette page est adaptée de Cahill, R.; Wong, R. & Hoogendam, R. (2024). [Réflexions sur la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie: Sondage auprès du personnel des maisons d'hébergement au Canada](#). Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada

- [Êtes-vous la cible de violence technologique? \(Affiche\)](#)
- [Amorces de conversation pour la planification de sécurité technologique](#)
- [Planification de la sécurité technologique: amorces de conversation pour le personnel  
antiviolence soutenant des survivantes autochtones](#)
- [Liste de contrôle pour la planification de sécurité technologique](#)
- [Trousse à outils pour la préservation des preuves numériques](#)

*La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) fait partie d'un continuum de violence qui peut se produire à la fois en ligne et en personne. En tant que personnel de soutien, il est important de faire savoir aux survivantes qu'elles ne sont pas seules. Pour obtenir des conseils sur la lutte contre la VFGFT, vous pouvez consulter notre site [securitetech.ca](http://securitetech.ca).*

Ce projet a été soutenu par une subvention du programme Net Good de CIRA